

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

OUVRIER PLAFONNEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

CODE : 35 51 10 S10 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2003
sur avis conforme de la Commission de concertation**

OUVRIER PLAFONNEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer un enduit ou du mortier sur des façades ;
- ◆ d'assurer le placement de cloisons légères en plâtre ;
- ◆ de poser des matériaux d'isolation associés aux finitions en effectuant les tâches de préparation, d'exécution et complémentaires comme la remise en ordre, le nettoyage, l'élimination des déchets, le montage et le démontage des échafaudages utiles ;
- ◆ de travailler avec soin et précision en respectant les prescriptions relatives en matière d'hygiène, d'environnement et des normes de sécurité ;
- ◆ de s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et de se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

Le profil professionnel, annexé à ce dossier, a été approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale sur base des recommandations de différents experts du secteur.

Le dossier pédagogique de « L'ouvrier plafonneur », s'inspire du profil de formation de « Plafonneur » élaboré dans le cadre des travaux de la CCPQ et approuvé par le Parlement de la Communauté française, a servi de fil conducteur pour fixer le contenu des dossiers pédagogiques des unités de formation de cette section.

Cependant si l'étudiant a comme projet professionnel d'exercer la profession à titre « indépendant », il devra compléter sa formation économique afin d'obtenir le certificat de gestion de base, conformément à la législation en vigueur.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Ouvrier plafonneur: Travaux pratiques: plafonnage	ESIT	35 51 11 U11 D1	302	X	200
Ouvrier plafonneur : Travaux pratiques : murs et cloisons	ESIT	35 51 12 U11 D1	302	X	200
Ouvrier plafonneur : Travaux pratiques de finition et de décoration	ESIT	35 51 13 U11 D1	302	X	280
Initiation aux techniques de communication professionnelle	ESIT	03 50 02 U11 D1	001		40
Stage : Ouvrier plafonneur	ESIT	35 51 14 U11 D1	302		120/40
Epreuve intégrée de la section « Ouvrier plafonneur »	ESIQ	35 51 10 U12 D1	302		60/40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	900
B) nombre de périodes professeur	800

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'ouvrier plafonneur spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.